

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
CANTON DE L'ISLE-ADAM



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021

N° 2021/21

Date de Convocation :
01/04/2021

*L'an deux mille vingt et un, le sept avril, à 18 heures 42, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil, sans la présence du public (selon le II article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020), accessible en direct sur Facebook Ville de Parmain, sous la présidence de **Monsieur Loïc TAILLANTER**, maire de Parmain.*

Date d'affichage
20/04/2021

PRÉSENTS :

Antoine SANTERO, Nadine CALVES, François KISLING, Alain PRISSETTE, Philippe TOUZALIN, Martine DESRY, Renée BOU ANICH, Jean-Luc JOLIT, Naïma NAÏT-SEGHIR, Patrick LECHAT, Bernard PIERRON, Béatrice BELABBAS, Mario STERI, Sébastien GUÉRINEAU, Solange FAUCOMPRES.

Nombre de Conseillers

En exercice : 29
Présents : 16
Votants : 27

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Valérie MICHEL donne pouvoir à Renée BOU-ANICH, Sylvie LABUSSIÈRE donne pouvoir à Nadine CALVES, Philippe DESRY donne pouvoir à François KISLING, Évelyne DURET donne pouvoir à Alain PRISSETTE, Michel ARMAND donne pouvoir Alain PRISSETTE, Louise FEINSOHN donne pouvoir à Nadine CALVES, Laëtitia IABBADENE donne pouvoir à François KISLING, Amélie SANTERO donne pouvoir à Antoine SANTERO, Alexis PENPENIC donne pouvoir à Antoine SANTERO, Frédéric FÉZARD donne pouvoir à Mario STERI, Emilie PORTIER donne pouvoir à Mario STERI.

ABSENTES EXCUSÉES : Dominique MOURGET, Caroline CHAZAL-MATHIEU.

Madame Nadine CALVES a été désignée Secrétaire de Séance.

OBJET : Compte Administratif 2020

VU du compte de gestion 2020 du budget de la ville de PARMAIN établi par le trésorier payeur départemental et préalablement arrêté,

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante l'exécution du budget 2020 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement en dépenses et en recettes,

Monsieur le Maire quitte la séance, Madame Renée Bou Anich, doyenne de l'assemblée prend la présidence,

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

À L'UNANIMITÉ,

- ⇒ **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2020 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2020 et les restes à réaliser soit un résultat net excédentaire de 4 746 525,26€ se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
FONCTIONNEMENT 2020	6 453 899,30 €	7 081 435,82 €	627 536,52 €
Reprise du résultat 2019		1 082 048,31 €	1 082 048,31 €
Sous-Total F	6 453 899,30 €	8 163 484,13 €	1 709 584,83 €
INVESTISSEMENT 2020	1 296 543,49 €	1 122 854,51 €	- 173 688,98 €
Reprise du résultat 2019	1 001 274,40 €		- 1 001 274,40 €
Sous-Total I	2 297 817,89 €	1 122 854,51 €	- 1 174 963,38 €
	F + I	F + I	F + I
Résultats cumulés hors RAR	8 751 717,19 €	9 286 338,64 €	534 621,45 €
	R	R	R
Restes à réaliser 2020 (RAR)	26 096,19 €	4 238 000,00 €	4 211 903,81 €
	F + I + R	F + I + R	F + I + R
Résultats cumulés avec RAR	8 777 813,38 €	13 524 338,64 €	4 746 525,26 €

- ⇒ **PRÉCISE** que figure en annexe le document compte administratif proprement dit et ses annexes.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée.

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN